3ijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur *19329265* belge



N° d'entreprise : 0730713173

Nom

(en entier): Cabinet Vétérinaire Demoulin - Poncelet

(en abrégé):

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Herbert Hoover 22

: 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Objet de l'acte : STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES

MODIFICATIONS)

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Valérie Weyts, notaire associé à Ixelles, le 30 juillet 2019, que l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Cabinet Vétérinaire Demoulin - Poncelet", ayant son siège social à Woluwe-Saint-Lambert (1200 Bruxelles), Avenue Herbert Hoover 22, a décidé :

1/ de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

« Article 8. Nature des actions

Toutes les actions sont nominatives, elles portent un numéro d'ordre.

Les actions doivent appartenir à et ne peuvent être cédées qu'à des personnes physiques ayant la qualité de médecins vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre des Médecins Vétérinaires ou à la société Nesto, dont le siège sociale est établit à Voortkapelseweg 102, 2200 Herentals dont tous les actionnaires ont la qualité de médecin vétérinaire inscrit au Tableau de l'Ordre des Médecins Vétérinaires.

Elles sont inscrites dans le registre des actions nominatives; ce registre contiendra les mentions requises par le Code des sociétés et des associations. Les titulaires d'actions peuvent prendre connaissance de ce registre relatif à leurs titres.

Le registre des actions peut être tenu en la forme électronique. »

2/ de modifier l'article 10 des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME (établi avant enregistrement conformément à l'article 173, 1°bis du Code des droits d'enregistrement).

Valérie Weyts, notaire associé.

Dépôt simultané:

- expédition du procès-verbal avec annexes :
- 1 procuration sous seing privé;
- statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").